## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

#### **DELIBERATION N° 2024-15-05/002**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

-----

### Séance du 15 mai 2024

Date de convocation

Nombre de Conseillers :

En exercice :

12

07 mai 2024

Présents : Votants : 12 12

**Date d'affichage** 07 mai 2024

# **OBJET**: **PEDT** (**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**) **APPRPOBATION ET SIGNATURE 2024-2027**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze mai et à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,

<u>Présents</u>: **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM**. Olivier MICHON, Jean-Marc MAZOU, Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ, Xavier PIAT.

### Absents-excusés :

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune par le biais du SIVOM « L'île aux enfants » souhaite réaffirmer son ambition éducative par la mise en place d'un nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour les trois prochaines années, en lien avec les services académiques de l'Education Nationale, les services de la Préfecture, et la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'agissait d'une part de formaliser une démarche partenariale évolutive qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité ; d'autre part de garantir la cohérence et la continuité entre les projets de tous les partenaires.

Il est nécessaire de mettre en place un PEDT pour une durée de 3 ans de 2024 à 2027, le PEDT (joint en annexe) met l'accent sur les points suivants :

- Le périmètre et le public du PEDT.
- Les objectifs éducatifs.
- Les activités proposées.
- Plan mercredis
- Les intervenants.
- L'évaluation.

La signature du PEDT permet en outre au SIVOM « L'île aux enfants » de bénéficier d'aides financières. Ce document est signé conjointement par le Syndicat, la Préfecture, l'Académique des Services de l'Éducation Nationale et la caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE le projet de PEDT tel que joint à la présente,

AUTORISE Mme CHEVAL Marie, Présidente du SIVOM « L'île aux enfants » à signer le PEDT assorti du Plan Mercredis et tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Martine RODRIGUEZ